



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260630-2026-71-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

DECISION N°2026 -71

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU TERRAIN DE TENNIS DES COTTES EN SQUARE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** l'appel à projets 2026 du Département de la Seine-Maritime « collectivités – politique départementale de l'arbre » ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre de l'appel à projets, pour l'opération « travaux de transformation du terrain de tennis des cottes en square », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux aires de jeux	79 007,00 €
	Travaux espaces verts et clôtures	80 004,00 €
	Achat végétaux	5 256,58 €
	TOTAL	164 267,58 €
RECETTES	Département Seine-Maritime - AAP	6 673,29 €
	Métropole Rouen Normandie	37 590,00 €
	Autofinancement Ville	120 004,29 €
	TOTAL	164 267,58 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 30 06 2026

Pour le maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

4^e adjoint chargé des finances et de
l'évaluation des politiques publiques

